

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 02 avril 2026**

151^{ème} Séance

Rapport relatif à la modification d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) constitue une dérogation à ce principe d'annualité.

Cette procédure mise en place en fin d'exercice 2020, actée à travers un nouveau règlement budgétaire et financier, vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi sur le plan organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la visibilité financière des engagements financiers de l'ODARC à moyen terme.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année et présentées aux membres du Conseil d'Administration de l'Office.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme. Le budget N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Autorisations de Programme sont votées par le Conseil d'Administration de l'ODARC par délibération distincte lors de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice, du Budget Supplémentaire ou des Décisions Modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps.

Toutes modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération. Elles sont votées par le Conseil d'Administration, par délibération

distincte, lors de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice, du Budget Supplémentaire ou des Décisions Modificatives.

Le suivi des AP/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Financier Unique).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une Autorisation de Programme peuvent être liquidées et mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'AP.

Dans le cadre de l'établissement du Budget Supplémentaire 2026, certaines Autorisations de Programme ainsi que leurs Crédits de Paiement associés doivent faire l'objet d'une révision au regard de l'avancement des projets concernés.

- Travaux d'aménagement et création d'un nouvel espace bergerie y compris un hangar de fourrage et de matériels, un hangar de stockage et des travaux de VRD à la station expérimentale d'élevage d'Altiani.

Pour rappel :

La salle de traite et la bergerie à la station d'expérimentale d'Altiani sont vétustes et nécessitent un rafraîchissement de façon à sécuriser ces espaces le temps de la construction d'une nouvelle structure notamment carrelage antidérapant, agencement des tanks à lait et sécurisation des poteaux de la structure actuelle. Au niveau de la bergerie vétuste et très peu opérationnelle, il est très difficile de la réhabiliter pour la mettre en adéquation avec la mise en place d'expérimentations nécessitant la mise en lots des animaux et l'exemplarité nécessaire à ce site. Les contraintes techniques existantes ne permettent pas d'envisager cette option. Il est donc indispensable de créer un nouvel espace comprenant une bergerie avec salle de traite d'environ 1200 m² et un espace de stockage du foin de 400m² avec auvent pour stocker les matériels liés à l'activité croissante de mise en cultures des parcelles de la station.

Il est également prévu d'intégrer au projet :

- Des travaux de voiries et réseaux divers nécessaires suite à la création du nouvel espace bergerie, à l'implantation de panneaux photovoltaïques et à la sécurisation du réseau d'eau potable à la station.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux besoins de la station.

Les études géotechniques et topographiques ont été réalisées au mois de juillet 2021. Les travaux liés à l'assistance maîtrise d'ouvrage ont commencé en 2023.

L'achèvement de ce projet est prévu en 2026.

L'augmentation du coût de ce projet s'élève à 4 400 €.

Ainsi, il convient de fixer le montant de cette Autorisation de Programme à hauteur de 3 981 400 € (montant HT + quote-part de TVA non récupérable au regard du statut d'assujetti partiel de l'ODARC) et de modifier les Crédits de Paiement associés selon le tableau ci-après :

DEPENSES

N° AP	Libellé	Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
AP-2021-0004	Travaux d'aménagement, création nouvel espace bergerie et hangar de stockage, VRD / SEE	3 977 000 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	75 185,99 €	3 372 762,42 €	457 493 €	0,70 €	3 981 400 €
		Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
		3 977 000 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	75 185,99 €	3 715 856 €	110 000 €	-	3 977 000 €

- Réalisation d'un laboratoire de recherche à la station expérimentale d'Altiani.

Pour rappel :

Le laboratoire actuel n'est pas dimensionné aux besoins de l'ODARC en matière d'expérimentation et limite fortement la réalisation de certaines catégories d'analyses, lesquelles sont actuellement effectuées par des laboratoires spécialisés situés sur le continent car n'ayant pas d'équivalent en Corse. Le programme européen REACT UE a permis d'acquérir du matériel de pointe permettant la réalisation de ces analyses en interne mais il est désormais nécessaire de se doter d'un laboratoire mieux dimensionné et adapté aux besoins de l'ODARC et des filières concernées dans le cadre de leur fonctionnement (connaissance et maîtrise de la qualité des produits, suivi des schémas de sélection, etc.) et de leur développement (mise en place de signes officiels de qualité, adaptation aux changements sociétaux, dérèglement climatique, etc.).

En outre, l'ODARC pourra ainsi nouer des collaborations avec les autres laboratoires de la CdC (OEHC, Cismonte et Pumonte) afin de développer des complémentarités efficaces en matière d'analyse de produits issus de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En effet, ces structures détiennent une somme de compétences qui pourraient être mises en synergie par un mode de fonctionnement en cluster permettant de dégager des possibilités analytiques au service de la recherche appliquée.

Ce laboratoire sera construit en lieu et place de l'actuelle bergerie.

La durée de ce projet est prévue pour 2 ans. La mise en œuvre de ce projet est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2026.

L'augmentation du coût de ce projet s'élève à 800 000 €.

Ainsi, il convient de fixer le montant de cette Autorisation de Programme à hauteur de 900 000 € (montant HT + quote-part de TVA non récupérable au regard du statut

d'assujetti partiel de l'ODARC) et de modifier les Crédits de Paiement associés selon le tableau ci-après :

La répartition des Crédits de Paiements de l'Autorisation de Programme est modifiée comme suit, le montant de celle-ci restant inchangée :

DEPENSES

N° AP	Libellé	Montant d'AP révisé n° 2	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
N° AP-2024-0015	Création d'un laboratoire de recherche / SEE	900 000 €	- €	- €	100 000 €	800 000 €	900 000 €
		Montant d'AP révisé n° 1	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
		100 000 €	- €	5 000 €	95 000 €	- €	100 000 €

➤ **Tableau récapitulatif des modifications d'Autorisations de Programme et de
Crédits de Paiement**

N° AP	Libellé	Montant d'AP révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
AP-2021-0004	Travaux d'aménagement, création nouvel espace bergerie et hangar de stockage, VRD / SEE	3 981 400 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	75 185,99 €	3 372 762,42 €	457 493 €	0,70 €	3 981 400 €
AP-2024-0015	Création d'un laboratoire de recherche / SEE	900 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	100 000 €	800 000 €	900 000 €
Total		4 881 400 €	4 365,40 €	- €	71 592,49 €	75 185,99 €	3 372 762,42 €	557 493 €	800 000,70 €	4 881 400 €